

TABLEAU DES PLAFONDS DE RESSOURCES 2026

DEPARTEMENT	Personne seule	2 personnes ou 1 pers. seule en situation de handicap	3 personnes ou 1 pers seule +1 à charge ou jeune ménage ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	4 personnes ou 1 pers seule +2 à charges ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	5 personnes ou 1 pers seule + 3 à charges ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	6 personnes ou 1 pers seule + 4 à charges ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	Personne à charge supp.
<i>Plafond PLA1</i>	12 870 €	18 753 €	22 551 €	25 092 €	29 359 €	33 086 €	+ 3 689 €
<i>Plafond PLA1+20%</i>	15 444 €	22 504 €	27 061 €	30 110 €	35 231 €	39 703 €	+ 4 427 €

(Mise à jour le 06 janvier 2026)

« Jeune ménage » : couple (Marié ou Pacsé moins de 5 ans) sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égal à 55 ans

La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles (pris en compte pour toutes natures de travaux)